

*Original : Anglais*

---

*Série de documents d'orientation de l'UNITAR  
pour mettre en œuvre un Projet National  
de conception d'un RRTP*

**Supplément 3**

# Conduire une Etude Pilote du RRTP

Juillet 1997



**IOMC**

**INTER-ORGANIZATION PROGRAMME FOR THE SOUND MANAGEMENT OF CHEMICALS**

A cooperative agreement among UNEP, ILO, FAO, WHO, UNIDO, UNITAR and OECD

***Série de Documents d'Orientation de l'UNITAR pour Mettre en œuvre un Registre National des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)***

En complément du Manuel de l'OCDE sur *le RRTP à l'intention des pouvoirs publics* et en se tenant compte des expériences acquises lors de trois initiatives pilotes au Mexique, en République Tchèque et en Egypte, l'UNITAR a réalisé la série de guides ci-dessous pour aider les pays à entreprendre un projet de conception d'un RRTP national :

- Le Document d'orientation : Mettre en œuvre un Projet de Conception d'un Registre des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP) national
- Le Supplément 1 : Préparer une Evaluation des Infrastructures Nationales pour mettre en œuvre un RRTP
- Le Supplément 2 : Déterminer les Principales Caractéristiques du RRTP National
- Le Supplément 3 : Conduire une Etude Pilote du RRTP
- Le Supplément 4 : Finaliser la proposition de RRTP National

Un soutien supplémentaire, comprenant une assistance technique et des documents de référence générale sur divers aspects de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un RRTP, est disponible sur simple demande à l'UNITAR.

Ce document a été réalisé dans le cadre du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités pour Faciliter la Conception et la Mise en œuvre d'un Registre National des Rejets et Transferts de Polluants (RRTP), avec le soutien financier de l'Agence de Protection de l'Environnement des États-Unis.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

le Programme sur les Produits Chimiques et les Déchets  
Palais des Nations  
CH-1 211 Genève 10  
Suisse  
Fax : +41 22 917 8047  
Email : [cwm@unitar.org](mailto:cwm@unitar.org)  
Site Internet: [www.unitar.org/cwm](http://www.unitar.org/cwm)

## TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION AU DOCUMENT.....	1
2.	QUELLES SONT LES RAISONS POUR MENER UNE ETUDE PILOTE DU RRTP ?.....	2
3.	INITIER UNE ETUDE PILOTE POUR LE RRTP.....	4
4.	IDENTIFIER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS .....	6
5.	ETABLIR UN PLAN DE TRAVAIL.....	8
6.	DÉFINIR L'ÉTENDUE DE L'ÉTUDE PILOTE DU RRTP .....	9
7.	LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES POUR L'ÉTUDE D'ESSAI.....	11
8.	LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION.....	12
9.	ASSURER UNE PARTICIPATION RÉUSSIE DE L'INDUSTRIE .....	13
10.	EVALUER LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE D'ESSAI.....	14



## 1. INTRODUCTION AU DOCUMENT

Ce guide est le troisième supplément de la *Série de Documents d'orientation pour Mettre en Œuvre un Projet de Conception de RRTP national* (cf. recto de la couverture). Cette série de documents a été réalisée grâce au travail de l'OCDE dans ce domaine et le document : *Inventaires des Emissions et des Transferts de Matières Polluantes (IETMP) : un instrument au service de la politique de l'environnement et du développement durable – Manuel à l'intention des Pouvoirs Publics*. Ce document propose une approche par étape pour entreprendre la conception d'un RRTP au niveau national. Chaque supplément de la série met l'accent sur une étape spécifique de la conception d'un RRTP (selon l'approche suggérée par l'UNITAR) et propose une aide approfondie sur le thème. Ce document ne se veut pas normatif, il a été conçu pour être adapté par les pays de manière flexible selon leurs besoins spécifiques et leur contexte propre.

La conception d'un RRTP national peut suivre les six étapes suivantes :

1. Identifier les Objectifs du Système RRTP National
2. Evaluer les Infrastructures Nationales pour Mettre en Place un RRTP
3. Déterminer les principales caractéristiques du RRTP
4. **Conduire une Etude pilote du RRTP national**
5. Finaliser la Proposition de RRTP national
6. Organiser un Atelier National de Mise en Oeuvre du RRTP

Ce document fournit des informations spécifiques sur la troisième étape du processus de mise en place d'un RRTP. Il aborde les questions-clés et les challenges à relever lors de la réalisation d'une étude pilote du RRTP. Cette étude mettra en évidence les aspects importants de la conception et de la gestion du RRTP qui demandent à être perfectionnés.

## 2. QUELLES SONT LES RAISONS POUR MENER UNE ETUDE PILOTE DU RRTP ?

Le but de l'étude pilote est de tester le système du RRTP à une échelle limitée pour acquérir une expérience de terrain et améliorer, par la suite, la conception du RRTP national. Dans la plupart des cas, l'étude pilote est entreprise pour tester et améliorer la conception initiale du RRTP comme définie par le Groupe National de Coordination. Dans d'autres cas, l'étude pilote sert de « baptême du feu » en permettant d'évaluer la faisabilité générale du concept de RRTP avant de se lancer dans le projet national<sup>1</sup>.

Les résultats obtenus lors de l'étude pilote pourront être utilisés par le Groupe National de Coordination pour améliorer la conception du RRTP mais également pour prévoir le niveau des ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement du système au niveau national. Par ailleurs, ce test permettra également, grâce à la collecte d'informations réalisée, d'expérimenter les utilisations et les applications prévues par le registre.

Les éléments du RRTP qui devront être testés lors de l'étude pilote sont :

- La liste des substances chimiques sujettes à reporting,
- Les formats de reporting et les procédures de collecte des données,
- Les guides destinés à l'industrie pour aider au reporting des émissions (i.e. les instructions à suivre pour rendre compte de leurs émissions et les manuels pour évaluer ces émissions),
- Le logiciel et l'infrastructure des équipements informatiques du RRTP.

L'étude pilote offrira un aperçu concret des problèmes concernant la gestion opérationnelle et la gestion des ressources, entre autre :

- Le niveau d'assistance à apporter aux installations industrielles pour assurer un reporting de qualité,
- Le niveau de coopération à attendre de l'industrie lors de la mise en œuvre du RRTP au niveau national,
- Le type de stratégie de communication à mettre en place par le gouvernement pour informer l'industrie des exigences et des procédures du reporting,
- Les mécanismes de coordination à envisager entre les différentes agences gouvernementales et les différents niveaux d'autorités de l'Etat qui sont impliqués à chaque étape du reporting,
- Les coûts opérationnels de fonctionnement d'un RRTP pour le gouvernement et pour l'industrie.

Les expériences menées dans différents pays tendent à confirmer l'importance d'un exercice de cette nature pour la conception d'un RRTP national. Une étude pilote correctement mise en œuvre et évaluée devrait conduire aux résultats suivants :

- Formation du personnel gouvernemental pour assurer une gestion adéquate et un bon fonctionnement du RRTP national,
- Finalisation de l'infrastructure et des procédures de gestion et de collecte des données (logiciel, base de données, formats et procédures de reporting, etc.),

---

<sup>1</sup> Ce guide a été conçu pour aider les pays à mettre en œuvre une étude pilote après définition par le Groupe National de Coordination des caractéristiques principales du RRTP. Les pays qui décident de mener une étude pilote de manière séparée, ou préalablement à une première définition du RRTP, peuvent trouver nécessaire d'adapter les informations contenues dans ce document eu égard à leur situation spécifique.

- Analyse d'échantillons de données concrètes pour tester les applications prévues par le RRTP national,
- Initier des relations de coopération avec l'industrie pour favoriser des modes de gestion plus transparents et respectueux de l'environnement.

### **3. INITIER UNE ETUDE PILOTE POUR LE RRTP**

Le Groupe National de Coordination est l'entité en charge d'initier, d'organiser et de prévoir la mise en place d'une étude pilote du RRTP. Avant de commencer le test, le Groupe National de Coordination doit prendre en compte un certain nombre de considérations stratégiques, comme sélectionner une région pour accueillir le projet et prévoir le calendrier pour mettre en œuvre le RRTP national.

#### ***Sélectionner la région ou l'échantillon national pour conduire l'étude pilote***

Dans la plupart des cas, les pays décideront de mener l'étude pilote d'après des considérations géographiques, comme le choix d'une région ou d'une localité spécifique. Pourtant, il existe une autre option qui consiste à former un échantillon d'industries dispersées sur tout le territoire. Le choix de l'une de ces deux options dépendra des objectifs de l'étude pilote et des objectifs qui ont été identifiés pour le RRTP national. D'autres facteurs peuvent aussi être pris en compte, comme la taille du pays ou la distribution géographique des installations industrielles et des sources d'émissions.

Lors de la sélection de la région, il est important de considérer plusieurs éléments :

- le type et la diversité des industries régionales,
- le degré d'utilisation des produits chimiques préoccupants,
- les capacités des autorités locales ou régionales à correctement entreprendre la collecte des données, etc.

De manière idéale, la région sélectionnée doit être susceptible de fournir les caractéristiques suivantes :

- contenir un échantillon industriel représentatif et de taille raisonnable,
- l'existence de bonnes relations entre les autorités locales/régionales et le gouvernement central,
- l'existence de bonnes relations et de coopération entre les autorités locales/régionales et l'industrie locales,
- les politiques environnementales de la région choisie doivent être en phase avec les objectifs du RRTP,
- des capacités et des ressources régionales adéquates pour permettre le bon fonctionnement du test.

#### ***S'assurer de l'engagement des décideurs***

La réussite de l'étude pilote dépend du soutien des plus hautes autorités nationales aussi bien que de l'engagement des autorités et des industriels de la région où sera menée le projet. Entreprendre une étude pilote du RRTP peut devenir une question très sensible politiquement, certaines entreprises estimant et communiquant leurs émissions polluantes pour la première fois. Le fonctionnement du projet-test demande aux autorités centrales et régionales de travailler main dans la main et de remplir des fonctions qu'elles n'ont jamais assurées.

Pour réussir à relever ce défi, le Groupe National de Coordination doit prendre les précautions nécessaires pour s'assurer du soutien politique et de l'engagement des décideurs pour ce projet. Le Groupe National de Coordination peut éviter l'opposition et les critiques des groupes qui apparaissent « naturellement » hostiles au projet en anticipant leurs inquiétudes, en leur communiquant les objectifs du projet pilote et en les informant des activités qui y seront menées.



Une stratégie efficace pour gagner le soutien des décideurs est d'organiser des réunions ou des séminaires, en petit comité, avec les dirigeants des différentes agences gouvernementales et des autres groupes impliqués dans l'étude pilote. Cette communication doit mettre en lumière les avantages du RRTP pour chaque partie-prenante et les liens possibles avec d'autres projets de gestion de l'environnement.

Etablir une bonne coopération avec l'industrie est également un aspect essentiel de la réussite du test de RRTP. A ce niveau, une stratégie de transparence est cruciale. Les représentants de l'industrie et des regroupements d'industries qui sont membres du Groupe National de Coordination doivent être les premiers impliqués dans ce travail préparatoire.

### ***Organiser le calendrier de l'étude pilote***

Il est essentiel d'organiser le calendrier de l'étude pilote dans le cadre de la conception générale du RRTP national. Comme nous l'avons mentionné, l'étude pilote sert à tester la faisabilité générale et l'efficacité du RRTP localement avant de lancer le projet au niveau national. Dans ce cadre, l'étude pilote sera la première activité liée au RRTP dans le pays et les résultats obtenus seront utilisés pour perfectionner la conception du RRTP national. Si le but de l'étude pilote est de tester la conception initiale du RRTP national, la conduite de l'étude pilote doit par conséquent être menée dans l'optique de finaliser la conception du RRTP. Concernant la période à laquelle sera menée l'étude pilote, il est important que deux conditions essentielles soient réunies : la disponibilité des techniques et un climat politique favorable.

#### **4. IDENTIFIER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS**

L'étude pilote du RRTP implique différents groupes. Les groupes impliqués sont les autorités locales et gouvernementales et les agences directement impliquées dans le fonctionnement de l'étude pilote du RRTP, les industries participantes au projet et les autres groupes ayant un intérêt dans le résultat final et/ou impliqués dans les activités de communication et de liaison (i.e. les ONGs et les regroupements d'industries). Etant donné le nombre d'acteurs, il est important de clairement définir les responsabilités et de convenir d'une coordination efficace.

##### ***Le Groupe National de Coordination***

Le Groupe National de Coordination est l'entité responsable de la prévision de l'ensemble des activités relatives à l'élaboration du RRTP national, y compris la mise en place de l'étude pilote. Le Groupe doit maintenir des relations étroites avec les différentes parties, gouvernementales ou non impliquées dans l'étude pilote.

Une fois l'étude pilote réalisée, le Groupe National de Coordination doit évaluer l'étude pilote en rassemblant toutes les recommandations et les avis émis afin d'améliorer l'élaboration du RRTP national. Les leçons tirées du test ne pourront être intégrées avec succès que si le Groupe National de Coordination a activement participé à la mise en place de l'étude pilote.

##### ***Le Coordinateur et le Groupe de Travail de l'étude pilote***

La personne qui est engagée pour la gestion de l'étude pilote doit avoir suffisamment d'autorité pour contraindre chaque acteur à exécuter sa mission selon le calendrier et doit être capable de résoudre les problèmes éventuels entre les différentes agences gouvernementales. Le candidat logique doit être issu de l'agence désignée pour coordonner le RRTP national.

Les tâches que le coordinateur de projet devra réaliser seront, *inter alia* :

- S'assurer que le travail préparatoire technique est finalisé, notamment les caractéristiques de la liste de produits chimiques, le logiciel, l'équipement informatique, les formats de reporting, les instructions explicatives du reporting, etc.,
- Etablir une stratégie de communication claire avec l'industrie,
- Organiser un atelier pour informer les industries participantes,
- Organiser une formation pour le personnel gouvernemental,
- Superviser l'ensemble des aspects liés à la collecte et à la gestion des données,
- Superviser l'analyse et le reporting des données collectées,
- Mener une évaluation de l'étude pilote et transmettre les résultats obtenus au Groupe National de Coordination.

Un groupe de travail peut être spécialement désigné pour aider le coordinateur dans ses missions.

##### ***Le groupe de Coordination Régional***

Le Groupe National de Coordination et le coordinateur de projet peuvent décider d'établir un groupe de coordination régional pour assurer le bon fonctionnement de l'étude pilote. Ce groupe devra comprendre des représentants de l'autorité locale, de l'industrie et des ONGs de la région étudiée. Des facteurs tels que les relations entre les autorités

gouvernementales et les autorités locales ainsi que la distance entre la région étudiée et le gouvernement central, doivent être pris en compte dans la décision de créer un groupe de coordination régional.

Le groupe de coordination pourra être amené à réaliser les missions suivantes :

- Prendre contact avec les industries locales pour s'assurer de leur collaboration,
- Sélectionner le personnel de l'autorité locale qui sera en charge de l'étude pilote,
- Assurer la coordination avec les autorités centrales,
- Diffuser les formulaires, les instructions et les guides pour le reporting,
- Fournir une assistance aux industriels pour l'évaluation des émissions et la préparation du rapport de reporting,
- Vérifier la véracité des données collectées, corriger les erreurs et transmettre les données aux autorités centrales,
- Fournir les informations au Groupe National de Coordination.

## 5. ETABLIR UN PLAN DE TRAVAIL

Une des premières tâches du coordinateur et du groupe de travail est d'établir un plan de travail, (en accord avec le Groupe National de Coordination) détaillant le calendrier pour chaque tâche et chaque activité de l'étude pilote. La figure 1 donne un exemple de plan de travail, que les pays peuvent vouloir adapter selon leurs besoins. Un plan de travail exhaustif comprenant des délais réalistes est un outil utile pour que le projet aille de l'avant et que les personnes réalisent leurs tâches dans les temps fixés.

		Mois									
Activités		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Phase de Planification	Sélection de la région pour l'étude pilote	■	■								
	Obtenir un soutien politique	■	■								
Activités Préparatoires	Sélection d'un échantillon d'industrie		■	■	■						
	Sélection d'une liste de produits chimiques		■	■	■						
	Définition des types de données à collecter		■	■	■						
	Préparation des formats et des instructions de reporting		■	■	■						
	Installation du logiciel		■	■	■						
	Installation de l'équipement informatique		■	■	■						
Activités de Mise en Œuvre	Atelier de formation du personnel gouvernemental					■	■	■			
	Session de formation de l'industrie					■	■	■			
	Service d'assistance pour l'industrie					■	■	■			
	Collecte des données					■	■	■			
Activités d'analyse et d'évaluation	Analyse des données et démonstration des applications								■	■	■
	Evaluation de l'étude pilote								■	■	■

Figure 1 : PLAN DE TRAVAIL POUR L'ETUDE D'ESSAI DU RRTP

## 6. DÉFINIR L'ÉTENDUE DE L'ÉTUDE PILOTE DU RRTP

Pour définir l'étendue de l'étude pilote, le Groupe National de Coordination doit décider la taille de la région d'étude et de l'échantillon d'industries, la quantité d'informations à collecter et si l'étude pilote doit être menée sur la base d'une version complète ou allégée du RRTP national. Les questions concernant les besoins en ressources humaines et financières doivent également être prises en compte lors de la définition de l'étendue du projet.

D'autres facteurs affectent les efforts et les ressources mobilisées dans une étude pilote :

- le fait que le reporting soit volontaire ou obligatoire et l'approche adoptée par le gouvernement pour s'assurer de la participation des acteurs (communication large ou ciblée, etc.),
- le niveau de formation nécessaire du personnel de l'industrie pour rendre compte efficacement des émissions,
- Le type d'analyse et les utilisations prévues des données collectées.

### *Sélectionner les équipements qui feront l'objet du reporting*

La taille de l'échantillon doit être étudiée pour maximiser la probabilité de succès de l'étude pilote. Vouloir couvrir un trop grand nombre d'industries ou une zone géographique trop étendue peut compromettre le bon déroulement de l'étude pilote. Lors du choix de la taille de l'échantillon, il faut garder à l'esprit qu'un nombre important d'industries n'est pas habituée à rendre compte de leurs émissions et qu'une assistance sera donc nécessaire. Un échantillon de taille moyenne garantira qu'un suivi sera réalisé avec toutes les industries participantes

L'échantillon choisi doit être suffisamment représentatif pour fournir une expérience équivalente à celle que l'on peut s'attendre à retrouver lors de la mise en place du RRTP au niveau national. Pour être représentatif, l'échantillon doit comprendre des entreprises de tailles et de secteurs industriels différents. A titre d'exemple, les projets d'étude pilote menés en Suède et au Mexique ont utilisé des échantillons comprenant une fourchette de 40 à 150 équipements industriels.

Les paramètres à prendre en compte pour le choix de l'échantillon sont : la production d'un ou plusieurs produits chimiques listés, la taille de l'équipement, les activités industrielles menées, les processus de production utilisés, les types de déchets générés et d'autres informations pouvant provenir des systèmes de reporting et de licence existants. La sélection des équipements peut également être réalisée à l'aide des statistiques industrielles de la région pilote, des données disponibles sur un éventuel reporting environnemental et/ou sur les activités d'import-export de l'entreprise. La motivation de l'industriel pour participer à l'étude pilote est également un critère à prendre en considération, particulièrement dans le cas d'un reporting volontaire.

### *Réaliser une liste de produits chimiques*

La liste qui a été réalisée par le Groupe National de Coordination pour le RRTP national peut être utilisée pour l'étude pilote. Si aucune liste n'a encore été développée, les listes de polluants réglementés de la région feront l'affaire. La liste à choisir doit inclure des substances préoccupantes de la région et fournir suffisamment de données pour conduire les analyses appropriées afin de tester les applications prévues dans le RRTP.

### ***Définir les types de données à collecter***

La sélection des types de données à collecter pour l'étude pilote du RRTP dépend des types d'analyses et d'applications prévues. Un compromis est possible entre réaliser un reporting simplifié et collecter des informations aussi précises que possible pour permettre des utilisations et des applications plus sophistiquées.

Une série de types de données doit toujours figurer sur le formulaire de reporting, comprenant l'identification de la source d'émission, i.e. l'équipement (également sa localisation géographique), l'identification de la substance chimique (le numéro Chemical Abstracts Service) et l'estimation des émissions dans les différents milieux. Cependant, d'autres types de données peuvent être collectés durant l'étude pilote selon les objectifs et la précision de l'analyse désirée par les autorités. Les types de données à considérer sont alors : des informations sur le recyclage, le niveau d'utilisation des produits chimiques, les méthodes mises en place pour réduire les émissions, la consommation d'énergie et d'eau, la quantité de produits chimiques présente dans le produit final, les modes de gestion des déchets, etc.

## **7. LES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES POUR L'ÉTUDE D'ESSAI**

L'étude pilote doit tester les aspects techniques, administratifs et opérationnels du RRTP national. Pour cela, il est recommandé que les éléments du RRTP à évaluer lors de l'étude pilote soient proches de ceux qui seront mis en place lors du lancement national. Ceci doit garantir que les expériences menées lors de l'essai pilote seront pertinentes pour le RRTP national.

L'infrastructure nécessaire pour mener à bien l'étude pilote comprend les types de données à communiquer au RRTP, les instructions et les guides pour assister l'industrie ainsi que l'installation du logiciel et des équipements informatiques qui accueilleront les données à analyser. Les caractéristiques techniques de ces éléments doivent être décidées par le Groupe National de Coordination et varieront selon le pays en fonction des objectifs fixés et des applications prévues dans le RRTP.

### ***Préparation des formats et des instructions du reporting***

Idéalement, les formats et les instructions de reporting qui seront utilisés lors de l'étude pilote devront être ceux développés par le Groupe National de Coordination pour le RRTP national. En ceci, l'étude pilote servira à évaluer l'utilité et la facile utilisation des guides. Les instructions de reporting fournies à l'industrie doivent être suffisamment explicites pour que les industriels puissent estimer les émissions et remplir les formulaires de reporting avec un minimum d'assistance. Les termes essentiels comme unité de mesure, rejets, transferts et déversements doivent être définis avec précision selon l'usage local.

### ***Installation du logiciel requis***

L'architecture du logiciel nécessaire au fonctionnement du RRTP est composée de trois interfaces : une interface de saisie, une interface de gestion et de diffusion des données. L'étude pilote servira à tester les trois composantes du logiciel. Toutefois, pour une étude pilote de taille réduite seul l'interface de gestion des données sera nécessaire. Ainsi, n'importe quel logiciel de gestion de base de données standard pourra faire l'affaire, il suffira juste de faire correspondre les champs d'entrée du logiciel à ceux du format du reporting.

Si un pays désire tester un logiciel intégrant les trois interfaces mais qu'il n'a pas encore réussi à le développer, il pourra adapter un logiciel développé dans le cadre de RRTP d'autres pays. L'adaptation de logiciels de RRTP disponibles au niveau international peut être réalisée sans grande difficulté.

### ***Installation de l'infrastructure informatique***

L'équipement informatique pour l'étude pilote se résume à un ordinateur personnel, hébergeant la base de données RRTP et le logiciel de gestion des données. Un ordinateur personnel standard est suffisant pour réaliser les applications du logiciel de gestion de données au niveau d'une étude pilote.

## **8. LES RESSOURCES HUMAINES ET LA FORMATION**

### ***Les Responsabilités du personnel gouvernemental***

Le personnel gouvernemental sera choisi et formé pour pouvoir gérer l'ensemble des tâches opérationnelles du système de RRTP lors de l'étude pilote. Les responsabilités et les tâches qu'ils devront assumer se rapportent à l'ensemble du cycle de reporting du RRTP, comprenant la collecte des données, l'évaluation des données, le contrôle et la correction des erreurs et les procédures de gestion et d'analyse. En dehors des aspects opérationnels, le personnel gouvernemental, qui sera en contact direct avec les industries, devra être formé pour apporter une assistance et répondre aux questions. Des mécanismes de vérification des données seront nécessaires pour s'assurer que les industries évaluent et rendent compte correctement de leurs émissions.

### ***Organiser un atelier de formation pour le personnel gouvernemental***

L'organisation d'un atelier est un bon moyen de préparer le personnel gouvernemental à son rôle durant la mise en place de l'étude pilote. L'atelier doit introduire les techniques d'évaluation des données et de reporting au personnel gouvernemental pour qu'il soit capable de répondre aux interrogations et aux inquiétudes des industriels. Ainsi le séminaire doit permettre de s'assurer que l'ensemble du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet d'étude possédera les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer les aspects opérationnels du RRTP, i.e. la collecte, la gestion et l'analyse des données. Le contenu de l'atelier dépendra du nombre d'agents du gouvernement, des différents niveaux d'autorités dans le pays et du nombre d'agences impliquées dans l'étude-pilote. Ces paramètres sont également influencés par l'étendue de l'étude pilote et les rôles spécifiques que joueront les différentes agences, comme définis par le Groupe National de Coordination.



## **9. ASSURER UNE PARTICIPATION RÉUSSIE DE L'INDUSTRIE**

### ***Gérer les relations avec les entreprises participantes au reporting***

Les relations de collaboration avec l'industrie durant l'étude pilote peuvent être tout à fait essentielles pour la réussite du RRTP national. Les autorités gouvernementales doivent éviter une approche dirigiste et travailler plutôt en concertation avec l'industrie pour permettre une collecte d'informations viables et atteindre les objectifs environnementaux du secteur public et privé. Les inquiétudes de l'industrie sur le RRTP, exprimées lors de la planification de l'étude pilote, doivent être prises en compte. Des efforts devront être réalisés pour rendre le reporting aussi simple que possible et éviter ainsi qu'il soit perçu comme trop lourd pour les industries. Créer de bonnes relations de travail avec l'industrie, lors de l'étude pilote, est un bon préalable pour obtenir par la suite un soutien plus large pour le RRTP national.

Lors de l'étude pilote, l'ensemble des détails de l'organisation doit être communiqué aux établissements industriels participants à l'opération, notamment l'objectif de l'exercice et les instructions claires de l'évaluation et du reporting des données.

### ***Organiser un atelier pour l'industrie***

L'organisation d'un atelier d'information et/ou de formation pour les industries participantes est un bon moyen de s'assurer que les entreprises ont bien compris les objectifs du RRTP et les implications de leur participation. Lors de l'atelier, l'étude pilote sera présentée officiellement et les formulaires, les instructions et les documents d'orientation pour le reporting seront distribués. Des documents d'orientation et des méthodologies spécifiques à l'estimation des émissions polluantes seront également distribués durant l'atelier. L'atelier peut ainsi permettre un espace de dialogue où les industriels pourront s'informer sur le RRTP. Un atelier d'information bien mené peut diminuer l'aide requise par la suite.

L'atelier peut inclure des exercices de simulation durant lesquels les représentants des industries pourraient faire une première estimation de leurs émissions et remplir un exemplaire de formulaire de reporting RRTP. Ces exercices sont le moyen de susciter les questions des industriels sur les méthodes d'évaluation et de reporting. Les industriels du même secteur pourront former des groupes et remplir les formulaires ensemble. Les questions et les problèmes rencontrés durant l'exercice pourront ensuite être expliqués et commentés par les représentants gouvernementaux.

### ***Aide et services d'assistance pour les industries participantes***

Durant le déroulement de l'étude pilote, il sera probablement nécessaire d'offrir une assistance et un soutien aux industriels pour répondre à leurs questions sur l'évaluation des émissions et la préparation du rapport de reporting, et ainsi assurer un reporting correct des données. Les services d'assistance à développer devront être décidés par le Groupe National de Coordination selon les besoins anticipés.

L'assistance offerte peut notamment inclure : une hotline qui permettrait de répondre aux questions relatives aux procédures de reporting à suivre, du personnel mobilisé pour fournir une assistance directe sur le terrain et/ou la création d'un bureau régional technique qui répondrait aux questions des industriels directement ou par fax/email.

## **10. EVALUER LES RESULTATS DE L'ETUDE D'ESSAI**

### ***Evaluation de l'expérience acquise lors de l'étude pilote***

L'ensemble des avis et des recommandations formulés lors de l'étude pilote doit être transmis au Groupe National de Coordination qui sera ensuite chargé de finaliser la proposition du RRTP national. Il doit être demandé aux autorités locales et aux industries impliquées dans l'étude pilote de formuler des recommandations concrètes pour le Groupe National de Coordination sur leur expérience de RRTP au niveau local. Le Groupe National de Coordination ne doit pas se contenter de la seule évaluation des résultats de l'étude pilote, il doit être présent tout au long de son déroulement et ne doit pas attendre la fin du processus pour rassembler des points de vue.

Le Groupe National de Coordination doit réaliser l'évaluation de la façon, qu'il juge la plus appropriée, en fonction du nombre d'agences impliquées et de la manière dont le test-pilote a été mené. Une façon de procéder est de demander aux autorités locales en charge du fonctionnement de l'étude pilote de préparer des recommandations et des rapports écrits. Une autre manière de mener l'évaluation est de réaliser des interviews et de recueillir les avis des acteurs directement impliqués dans l'étude, notamment le personnel gouvernemental et les personnes en charge du reporting dans les industries. La mise en place de questionnaires ou de sondages auprès des entreprises participantes peut être le moyen de collecter l'avis de l'industrie. Une évaluation complète est probablement la combinaison de plusieurs de ces options.

### ***Démonstration des applications prévues***

La seconde composante de l'évaluation est l'utilisation des données collectées lors de l'étude pour voir si ces dernières peuvent servir à tester les applications du RRTP national. L'étude pilote peut permettre de repérer quelles applications sont réalistes pour le RRTP et quelles sont celles qui demandent trop de moyen. Ces analyses peuvent être utilisées par le Groupe National de Coordination pour réviser la conception du RRTP national dans le but de mieux répondre aux objectifs nationaux.

Le Groupe National de Coordination peut décider d'établir des groupes de travail chargés de réaliser des démonstrations prototypes des analyses prévues dans le RRTP national. Ces exercices concrets, basés sur les données collectées, permettront au Groupe National de Coordination de développer un RRTP réaliste, rentable et conçu par rapport aux besoins et aux conditions nationales.

Certains types d'analyses à mener peuvent être :

- L'estimation de la pollution chimique au niveau de la région,
- La détermination d'une situation de référence à partir de laquelle on déterminera les évolutions à venir et les actions à mener,
- L'agrégation de l'ensemble des déversements de polluants d'un même bassin versant et bassin atmosphérique,
- L'évaluation des coûts unitaires pour mettre en place un système de reporting RRTP (coûts amputés à l'industrie et coûts généraux amputés au gouvernement par industrie),
- Développer une carte régionale des sources d'émission par la combinaison d'informations du RRTP et du Système d'Information Géographique, carte qui peut être ensuite utiliser pour entreprendre des modèles/estimations de dispersion du risque pour des récepteurs spécifiques, etc.

Il est évident que ces analyses sont une bonne indication sur la faisabilité des applications prévues par le RRTP, toutefois le Groupe National de Coordination doit garder à l'esprit que les données collectées peuvent ne pas être fiables. Par conséquent, le Groupe National de Coordination doit être prudent lorsqu'il utilise ces données en dehors des démonstrations.

***Intégrer les leçons apprises dans le RRTP national***

Les résultats obtenus lors de l'étude pilote aideront le Groupe National de Coordination à redéfinir le RRTP national et à finaliser la proposition du projet. L'expérience acquise et les leçons retenues de l'étude pilote permettront au Groupe National de Coordination d'anticiper les problèmes et d'ajuster en conséquence la conception et la stratégie d'application du RRTP national. Les résultats obtenus démontreront également, aux décideurs et aux parties concernées, les utilisations et les bénéfices potentiels du RRTP.







UNITAR

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) fut créé en 1965 en tant qu'institution autonome au sein de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider celle-ci à atteindre plus efficacement ses objectifs au moyen de la formation et de la recherche. L'UNITAR est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un Directeur général. Les ressources financières de l'Institut proviennent de contributions octroyées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les fondations et par d'autres donateurs non gouvernementaux.

Depuis le 1er juillet 1993, à la suite de la Résolution 47/227 de l'Assemblée générale, le siège de l'UNITAR a été transféré à Genève. L'UNITAR a les fonctions suivantes:

- Assurer la liaison entre les organisations et les agences des Nations Unies et les missions permanentes accréditées à Genève, New York et les autres villes où siègent des institutions des Nations Unies et établir et renforcer la coopération avec les facultés et les institutions académiques.
- Concevoir et organiser des programmes de formation à la diplomatie multilatérale et à la coopération internationale pour les diplomates accrédités à Genève et les responsables nationaux qui, de par leurs fonctions, sont appelés à participer aux activités des Nations Unies.
- Préparer et mener une gamme étendue de programmes de formation dans le domaine du développement économique et social qui comprennent:
  - a. Un programme de formation à la diplomatie multilatérale, la négociation et la résolution de conflits;
  - b. Des programmes de formation à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles;
  - c. Un programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière, mettant en particulier l'accent sur les aspects juridiques;
  - d. Un programme de formation au contrôle des catastrophes;
  - e. Un programme de formation au maintien, au rétablissement et à la consolidation de la paix.

Bureaux :

Adresse postale :

Maison internationale de  
l'environnement (MIE)  
11-13 Chemin des Anémones  
1219 Châtelaine/GE  
Suisse

UNITAR  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10  
Suisse

Tel.: +41 22 917 1234  
Fax: +41 22 917 8047  
<http://www.unitar.org>